



## Communiqué de presse

# **ABIONYX Pharma réalise une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes d'un montant d'environ 1,8M€**

- **Levée de fonds d'un montant de l'ordre de 1,8 million d'euros**
- **Prix de souscription : 3,10 euros**
- **Extension de la visibilité jusqu'à fin 2026**

**Toulouse, FRANCE, Fullerton CA, USA, le 17 décembre 2025 à 7h00 CET – ABIONYX Pharma (FR0012616852 - ABNX - éligible PEA PME)**, société biopharmaceutique de nouvelle génération qui développe des thérapies innovantes dans le sepsis et les soins critiques, fondées sur une plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, annonce la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (« DPS »), au profit de catégories de personnes pour un montant de 1 799 993,30 euros par émission de 580 643 actions nouvelles à un prix de souscription de 3,10 euros (l' « Emission »).

### **Modalités de l'émission**

Suite à la décision d'Emission prise le 16 décembre 2025, le Directeur Général a constaté, ce jour, la souscription intégrale de 580 643 actions nouvelles au prix de 3,10 euros par action (soit une décote de 10% par rapport au cours de clôture de la séance du 16 décembre 2025). Cette émission représente environ 1,66 % du capital au jour de la décision d'Emission.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées, décidée par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2025, agissant sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 26 juin 2025 au terme de sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Le montant global de l'augmentation de capital s'élève à 1 799 993,30 euros (dont 29 032,15 euros de montant nominal et une prime d'émission d'un montant de 1 770 961,15 euros). Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### **Actionnariat**

Le nombre d'actions émises représente environ 1,66 % du nombre d'actions en circulation avant Emission et 1,64 % après Emission.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX Pharma avant l'Emission, représente après l'Emission 0,98 % du capital social.

### Actionnariat après l'Emission

Après l'Emission, l'actionnariat de la Société est le suivant :

Actionnaire	Base non diluée				Base diluée (1)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
DOMUNDI	4 392 430	12,37%	7 241 312	16,03%	5 103 895	12,35%	7 952 777	15,59%
ORSAY 53	2 331 000	6,56%	2 331 000	5,16%	4 662 000	11,28%	4 662 000	9,14%
Luc Demarre	2 003 586	5,64%	3 641 710	8,06%	2 144 586	5,19%	3 782 710	7,42%
Cyrille Tupin	1 592 214	4,48%	2 817 673	6,24%	2 902 989	7,02%	4 128 448	8,09%
<b>Management</b>	<b>10 319 230</b>	<b>29,06%</b>	<b>16 031 695</b>	<b>35,48%</b>	<b>14 813 470</b>	<b>35,83%</b>	<b>20 525 935</b>	<b>40,24%</b>
Actions auto-détenues	233 625	0,66%	0	0,00%	233 625	0,57%	0	0,00%
Flottant	24 958 800	70,28%	29 149 748	64,52%	26 293 550	63,60%	30 484 498	59,76%
<b>Total</b>	<b>35 511 655</b>	<b>100,00%</b>	<b>45 181 443</b>	<b>100,00%</b>	<b>41 340 645</b>	<b>100,00%</b>	<b>51 010 433</b>	<b>100,00%</b>

(1) incluant tous les instruments dilutifs (Bons de souscription d'action, stock-options ou Actions gratuites attribuées assorties de conditions non encore réalisées).

Il est précisé que l'engagement de garantie d'un montant total maximum de 800K€ a été intégralement exercé. En contrepartie, le garant a bénéficié d'une rémunération correspondant à 10% du montant garanti.

### Objectif de la levée de fonds

L'objectif de cette levée de fonds est de renforcer la trésorerie de la Société afin d'étendre sa visibilité financière jusqu'à fin 2026 et de poursuivre le projet SEPSIS dans la cadre de France 2030.

### Règlement livraison

Le règlement livraison devrait avoir lieu 19 décembre 2025.

### Produit de l'émission

Le produit brut de l'émission s'élève à 1 799 993,30 euros et représente un montant net de 1 639 993,30 euros, après déduction des frais liés à l'émission.

### Absence de prospectus

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'émission ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

## Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2024 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.25-0100 le 14 mars 2025 et disponible sur le site internet de la Société : [www.abionyx.com](http://www.abionyx.com) ainsi que celui de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) .

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En outre, concernant les risques propres à l'Emission, il est rappelé que :

1. le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Emission,
2. la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative,
3. des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action, et
4. les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

## Nouveau nombre d'actions composant le capital

Ainsi, à l'issue de la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social s'élève à 1 775 582,75 euro divisé en 35 511 655 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale représentant 45 415 068 droits de vote théoriques et 45 181 443 droits de vote réels.

## A propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biopharmaceutique de nouvelle génération dans le sepsis et les soins intensifs, en développant des biothérapies de rupture pour des pathologies graves dépourvues de traitements efficaces. Grâce à sa plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, ABIONYX Pharma conçoit des biomédicaments innovants et des vecteurs HDL de nouvelle génération ciblant les dérégulations immuno-inflammatoires au cœur du sepsis et d'autres maladies sévères. Portée par une expertise scientifique reconnue, un pipeline différencié et un réseau clinique mondial en expansion, ABIONYX Pharma ambitionne de redéfinir les standards thérapeutiques du sepsis et de devenir un acteur clé dans les soins intensifs.

## Contacts :

**ABIONYX Pharma**  
infos@abionyx.com